



Protection apportée par une marque semi-figurative

Par **guillaume_old**, le **29/11/2007** à **14:18**

Chère Madame, cher Monsieur,

Une marque semi-figurative protège-t-elle indépendamment chacun des 3 éléments qui la compose :
- l'élément figuratif
- l'élément verbal
- la combinaison des deux

Ou bien faut-il prévoir trois dépôts différents :
- l'élément verbale comme une marque à part entière
- l'élément figuratif comme une autre marque à part entière ?
- la combinaison des deux comme une troisième marque à part entière

Dans l'attente de votre réponse,

Merci pour votre soutien